

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2013-0009 DC/SEESP du 6 février 2013 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination de deux membres de la commission évaluation économique et santé publique**

NOR : HASX1330059S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 6 février 2013, Vu la décision n° 2012-0001 DC/SG du 11 janvier 2012 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président et des membres de la commission évaluation économique et santé publique ;

Vu la déclaration d'intérêt transmise par le candidat et son engagement de se déporter s'il a des liens d'intérêt susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à son indépendance,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Jérôme Wittwer et M. Laurent Gerbaud sont nommés membres de la commission évaluation économique et santé publique, en remplacement de Mme Marie-Odile Carrère et de Mme Virginie Migeot, démissionnaires, pour la durée du mandat restant à courir.

#### Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 6 février 2013.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR J.-L. HAROUSSEAU